



Montréal, le 16 février 2017

**Par courriel**

**À : Toutes les entités visées**

**Objet : Décision partielle D-2017-012 rendue dans les dossiers R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015**

---

Madame,  
Monsieur,

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) vous informe qu'elle a rendu sa décision partielle [D-2017-012](#) dans le cadre des dossiers R-3944-2015 (Demande d'adoption de normes de fiabilité), R-3949-2015 (Demande relative à l'adoption et à la mise à jour de 11 normes de fiabilité) et R-3957-2015 (Demande d'adoption de sept normes de fiabilité).

Par cette décision, la Régie adopte six normes de fiabilité ainsi que leur Annexe Québec (l'Annexe) dans leurs versions française et anglaise et a fixé la date de leur mise en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2017. La date de dépôt des normes adoptées et mises en vigueur, ainsi que de leurs Annexes respectives, a été fixé au 22 février 2017.

Par cette même décision retire dix normes de fiabilité, ainsi que leurs Annexes Québec.

Enfin, la Régie accueille également la demande de modifications proposées au Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité par le Coordonnateur de la fiabilité (le Coordonnateur). La Régie demande au Coordonnateur de soumettre une version complète du Glossaire révisé, dans ses versions française et anglaise, **au plus tard le 22 février 2017**.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

**Le Secrétaire**  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Courriel : [secretariat-PSCAQ@regie-energie.gc.ca](mailto:secretariat-PSCAQ@regie-energie.gc.ca)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml